

NEWSLETTER

LUNDI 09 MARS 2020 | **ACTUALITÉS - ÉCONOMIE/BUSINESS**

SYNTHÈSE DES ACTUALITÉS #N°12



NEWS RDC



NEWS INTERNATIONALES



ACTU DES MEMBRES/CCIFC



RDC : 29 entreprises japonaises en mission de prospection économique à Kinshasa

29 entreprises japonaises sur les 64 opérant en Afrique séjournent à Kinshasa. Objectif de leur mission économique : prospector certains secteurs pour investir en RDC. C'est dans ce cadre qu'ils ont pris part au Forum d'affaires Japon-RDC organisé ce lundi 17 Février 2020 au Pullman Hôtel de Kinshasa.

Cette rencontre a été organisée par la Chambre de commerce et d'industrie du Japon en Afrique du Sud (CCIJ) et The Japan External Trade Organization (JETRO), en collaboration avec l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI).

Ce Forum est l'une des retombées de TICAD (Conférence Internationale sur le Développement de l'Afrique de Tokyo) qui a eu lieu à Yokohama au mois d'août 2019.

«Le pays s'est fixé comme objectif de s'ouvrir au monde, notamment par sa participation active et permanente aux différents forums économiques à travers le monde. Cela, afin de créer des synergies et des partenariats qui seront la clé de décollage de son développement économique et industriel », a déclaré

Elysée Munembwe, vice-premier ministre, ministre du Plan.

Elle a également émis le vœu de voir tisser des partenariats économiques solides entre la RDC et le Japon pour ouvrir la voie à la promotion des investissements réciproques et au partage d'expériences.

Ce Forum, une occasion pour l'agence pour la promotion des investissements (ANAPI) de vendre davantage l'image de la RDC. Son directeur général, Anthony Nkinzo a su présenter aux hommes d'affaires nippons l'environnement général des affaires et les différentes opportunités d'investissement qu'offre la RDC.

Revenant longuement sur les multiples avancées en termes de réformes que le pays a enregistrées, il n'a pas omis les

contraintes qui entravent encore une meilleure conduite des affaires.

Cette mission économique était coordonnée par l'ANAPI, la Chambre de Commerce et d'Industrie Japon-Afrique du Sud (CCIJ) ainsi que par JETRO Johannesburg qui est le bureau régional de JETRO pour toutes les opérations en Afrique, comptant 64 entreprises en Afrique, parmi lesquelles : Toshiba Africa, Ltd, Mitsubishi Corporation, Mitsui & Co. Europe Plc, Deloitte Tohmatsu Consulting LLC, MUFG Bank, etc.



La Banque centrale s'apprête à racheter une part des devises rapatriées par les miniers

La Banque centrale du Congo (BCC) s'apprête à racheter les devises rapatriées par les opérateurs miniers. Le premier ministre vient d'annoncer à la chambre des Mines de la FEC la décision « légale » du Gouvernement. Objectif : accroître le niveau des réserves internationales, l'un des repères quantitatifs du programme de référence en cours avec le FMI.

« Le Gouvernement a décidé de diligenter une mission conjointe ministère des Mines – Banque centrale du Congo auprès des opérateurs miniers du Haut-Katanga et du Lualaba pour examiner avec eux les modalités concrètes de rachat d'une quotité des devises rapatriées », a écrit Sylvestre Ilunga Ilunkamba au président de la chambre des Mines de la FEC, Louis Watum dans une correspondance du 26 février 2020.

Pour le Gouvernement, il s'agit visiblement d'une urgence, d'autant plus que la demande formulée par le premier ministre évoque le caractère urgent d'une rencontre prévue ce jeudi 27 février à Kolwezi.

Quant à la légalité de cette démarche gouvernementale, l'article 274 du Code minier est clair à ce sujet.

« Si les besoins de l'économie nationale l'exigent, l'Etat et la Banque centrale du Congo sont autorisés à racheter les devises des recettes rapatriées aux taux et hauteur à négocier. En cas de rachat des devises, les besoins exprimés par les titulaires des droits miniers sont traités et servis en priorité », stipule la loi minière en vigueur.

En effet, le Code minier oblige, dans son article 269, les opérateurs miniers à rapatrier obligatoirement dans leurs comptes tenus en Rd Congo, 60% des recettes d'exportation dans les quinze jours à dater de l'encaissement au compte principal à l'étranger.

Cet argent est injecté dans l'économie nationale pour notamment les paiements au trésor public sous forme des droits,

taxes et autres perceptions ; aux fournisseurs locaux de l'industrie minière (y compris les entreprises publiques), qui ont également besoin de devises dans le cadre de leurs activités dont les importations ; et à leurs employés.

C'est donc de ces revenus, dont les flux sont surveillés de manière étroite par la Banque centrale du Congo, que le Gouvernement compte racheter une part afin de consolider le niveau des réserves internationales. Comme dans un passé récent, il n'est pas exclu que les opérateurs membres de la Chambre de Mines de la FEC conditionnent leur consentement à cette opération afin de céder une partie de leurs devises à la Banque centrale par procédure de rachat.

Source : MCP, via mediacongo.net



Quel est l'état de développement du projet Inga III ?

En janvier dernier à Abidjan, plusieurs perspectives ont été dégagées dont la mise en place d'une équipe conjointe RDC-BAD. Celle-ci travaillera notamment sur un accord formel de développement d'Inga, une matrice détaillée et un calendrier de mise en œuvre des différentes actions. Les 24 et 25 février prochain, il est prévu un autre atelier à Kinshasa pour matérialiser ces perspectives.

LE MINISTRE d'État, ministre des Ressources hydrauliques et d'Électricité a sollicité du gouvernement le mandat de piloter ce grand projet intégrateur et continental. Celui-ci, fait savoir le porte-parole du gouvernement, permettra à la République démocratique du Congo de jouer un véritable rôle de moteur de développement du continent africain.

Inga III est un méga projet en gestation depuis une trentaine d'années. La construction de cette centrale s'inscrit dans le cadre du projet Grand Inga qui ambitionne d'installer des centrales hydroélectriques d'une capacité totale de 42 000 MW sur le fleuve Congo. Mais les autorités du pays ont décidé de

revoir à la baisse la capacité de la centrale hydroélectrique d'Inga III pour l'agrandir ultérieurement. L'infrastructure aura initialement une puissance de 4800 MW qui sera portée à 7500 MW, puis à 11 000 MW éventuellement, avait annoncé Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, le président de la République. Avec cette nouvelle option, le président Tshisekedi estime que le projet avancerait plus rapidement en procédant par phases, étant donné l'urgence des besoins en énergie du pays et de la région.

Sa production est destinée en grande partie à l'exportation vers l'Afrique du Sud (plus de 2 500 MW) et l'Angola (5 000 MW d'ici 2025), à l'alimentation des populations de la région (1 000 MW) et à l'approvisionnement de l'industrie minière du pays (1 000 MW). Sa construction coûtera environ 12 milliards de dollars. Le gouvernement avait annoncé son intention de lancer les travaux en 2017. En 2013, la Banque africaine de développement (BAD) avait financé la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'un barrage de 4 800 MW sur le site. Cependant, suite à plusieurs

développements, le gouvernement a demandé à un consortium sino-espagnol de soumettre une offre conjointe pour la construction du barrage.

Cette nouvelle version du projet a déjà obtenu l'appui financier de la BAD, pour commencer la construction à partir du premier trimestre de 2020, avait affirmé le président Tshisekedi. En effet, la BAD exhorte les autorités à accélérer la réalisation d'Inga III. La RDC devrait avancer plus rapidement sur la réalisation du projet, même si cela implique de revoir à la baisse la capacité prévue par ses nouveaux développeurs. C'est le point de vue d'Akinwumi Adesina, le président de la BAD.

Les pressions occidentales

Cependant, le projet fait face à des pressions. Au départ, c'est la BAD qui avait financé les études de faisabilité lors de la conception du projet en 2013.

Source : MCP, via mediacongo.net



RDC : le ministre de l'Agriculture annonce la reprise de l'exploitation du Parc de Bukanga Lonzo

Le ministre de l'Agriculture a visité jeudi 27 février le parc agroalimentaire de Bukanga Lonzo situé à 300 km de Kinshasa dans la province du Kwango. Joseph Antoine Kasonga qui s'est déplacé sur instruction du Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba a dressé un tableau sombre de ce projet ambitieux et qui avait coûté 100 millions USD en 2014 dans un partenariat public-privé entre le gouvernement et la firme Africom Commodities.

Joseph Antoine Kasonga a fait état de l'arrêt complet de la production dans ce parc de près de 80 000 hectares construit pour entre autres, résoudre le problème de la pénurie alimentaire et offrir une variété de produits alimentaires aux congolais à des prix abordables.

Outre les engins agricoles immobilisés, les milliers de tonnes d'engrais chimiques abîmés suite à la mauvaise protection, le personnel employé dans ce chantier sont restés impayés. M. Kasonga annonce que le gouvernement va relancer l'exploitation en se penchant directement sur le dossier du personnel.

« Je suis déçu que les installations d'une telle valeur soient abandonnées dans la brousse. Je comprends la décision du Premier Ministre qui m'a demandé de venir ici. Nous allons faire tout pour relancer cette exploitation. Il va de l'intérêt de la République et de l'intérêt de nourrir nos populations. C'est un investissement qu'il faut protéger. Il y a le problème de tout le personnel qui est ici qui est impayé.

Nous allons essayer en relançant qu'il mène une vie convenable, tout le monde au champ. Nous allons labourer, nous allons encadrer tout le monde puisse, surtout ceux qui sont dans un rayon de toutes ses stations de 50 Km. C'est déjà prévu et c'est comme ça que ça se fera », a dit Joseph Antoine Kasonga.

Lors de son lancement le gouvernement déclarait que le parc de Bukanga Lonzo était un projet pilote de la série des autres dans plusieurs provinces. En décembre 2017 la ligue congolaise de lutte contre la corruption avait dénoncé l'opacité dans la gestion des fonds. L'ONG avait fait savoir dans son rapport qu'aucune ne trace de

plus de 20 millions USD perçus par les prestataires n'avait été présentée lors de l'audit du ministère des finances. La LICOCO avait aussi décrié l'utilisation de la somme de 92 millions USD du gouvernement pour la construction de l'usine, l'aménagement du site et les voies d'accès au site.



General Electric va mobiliser près de 2 milliards de dollars pour des projets énergétiques et de santé en RDC

Le protocole d'accord signé le mercredi 12 février est perçu comme un déclic de la relance du partenariat entre la RDC et les États-Unis. En témoigne la présence de Peter Pham, l'envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands lacs, et Mike Hammer, l'ambassadeur américain en RDC.

L'accord conclu entre la République démocratique du Congo et General Electric (GE) devrait être suivi d'un agrément plus élargi dans les tout prochains jours. C'est Eric Amoussouga, le directeur général de GE pour l'Afrique francophone subsaharienne, qui a signé au nom de la société américaine, tandis que le gouvernement a été représenté par deux ministres : Eteni Longondo, le ministre de la Santé, et Eustache Muhanzi Mubembe, le ministre d'État, ministre des Ressources hydrauliques et de l'Électricité.

Le mémorandum d'entente signé cible l'électricité et la santé publique, deux secteurs prioritaires en RDC. Il indique la volonté des deux parties à œuvrer ensemble pour améliorer la desserte en électricité, dans trois ans, pour environ 1 000 MW et la réhabilitation du système de santé primaire et secondaire. D'après le ministre d'État, ministre des Ressources

hydrauliques et de l'Électricité, il sera question de réhabiliter et/ou construire des infrastructures, notamment celles liées à l'électricité pour faire fonctionner les formations sanitaires. « Dans un premier temps, les études de faisabilité seront faites sur certaines infrastructures existantes à réhabiliter et celles à construire tant pour le secteur de l'électricité que de la santé publique. Un tableau des projets proprement à exécuter sera dressé », a-t-il rassuré.

Bouffée d'oxygène

De son côté, le ministre de la Santé a salué l'initiative de GE qui va certainement contribuer à la lutte contre les épidémies, à avoir des infrastructures et des équipements adaptés, et, par conséquent, à faire baisser le taux de mortalité due à plusieurs maladies. Les investissements de GE en RDC sont

estimés, en attendant le bouclage des études de faisabilité, à une centaine des millions de dollars. Des étapes claires ont été définies entre les deux parties pour une collaboration étroite afin d'aligner les projets prioritaires dans les secteurs concernés. « À ces priorités, on va adjoindre des structures de financement. Il y a plusieurs options qui s'offrent. Je n'ai pas d'estimation précise. Mais cela nage dans la centaine de millions de dollars américains », a rassuré Eric Amoussouga.

L'arrivée prochaine des investissements américains en RDC est saluée par Peter Pham, l'envoyé spécial des États-Unis dans les Grands lacs. En tournée en RDC, il s'est félicité de cet accord, réaffirmant la confiance et l'engagement des États-Unis à l'endroit de Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo

Source : MCP, via mediacongo.net



RDC : Loi sur la sous-traitance, une conférence-débat

Le Cercle de réflexion socio-économique "Génération Congo" a tenu une conférence-débat ce samedi 15 février 2020 à l'espace Texaf Bilembo. Le thème choisi, "Loi sur la Sous-traitance en RDC : quels préalables pour sa bonne mise en oeuvre?"

Plusieurs panelistes de ce secteur pour réfléchir ensemble sur les conditions à remplir pour permettre à cette loi d'atteindre son véritable objectif, à savoir : la création d'une classe moyenne.

Parmi les panelistes, Ahmed Kalej Nkand, directeur général de cette Autorité de la Sous-traitance dans le secteur privé (ARSP), a brossé l'historique de cette loi. Une loi qui a été créée pour favoriser l'éclosion de la classe moyenne congolaise à travers les Petites et Moyennes Entreprises congolaises qui en seront bénéficiaires.

Une année après la promulgation de cette loi, il fallait passer à la sensibilisation.

" Pour une bonne mise en œuvre, il n'y a pas de préalables. Il faut tout simplement

passer à l'application de cette loi. Nous avons d'abord commencé par sensibiliser sur cette loi. Ce qui explique la tournée que nous avons effectuée récemment dans plusieurs provinces. La deuxième étape a consisté à identifier les entreprises de sous-traitance et les enregistrer", a déclaré Ahmed Kalej.

Si jusque-là une centaine d'entreprises se sont enregistrées auprès de l'ARSP, la clôture cette identification est annoncée pour la fin de ce mois de février. Après cette étape, a insisté le directeur général, seules les entreprises enregistrées seront autorisées à opérer en RDC.

Au cours de cette conférence-débat sponsorisée par la Société financière d'assurances (SFA), l'échange a permis aux participants de mieux comprendre les contours de cette loi.

Face à la nécessité de clarifier certains points pour assurer la sécurité juridique et un meilleur climat des affaires, nombreux ont soutenu qu'il faut des textes d'application pour combler les lacunes et zones d'ombres non évoquées

par cette loi. C'est le cas de mesures contraignantes pour obliger les entreprises principales.

Le Comité organisateur de cette conférence s'est dit satisfait de la qualité du débat. D'après son président Blaise Mbatshi, Génération Congo est un cercle de réflexion qui a pour but de vulgariser les sujets socio-économiques.

Chaque deux mois, ils organisent des débats autour de thèmes donnés. L'objectif majeur étant d'enrichir leur note d'opinion sur base de réflexions issues de ces débats.

Avec le thème de ce jour, a souligné le président, "nous allons produire un argumentaire pour enrichir la Loi sur la Sous-traitance".

La prochaine rencontre est prévue pour le mois d'avril 2020.

Source : business-et-finances.com



Le chinois CATL et l'américain Tesla tournent le dos au cobalt

C'est fait, CATL et Tesla ont annoncé que les batteries des véhicules électriques de la marque éponyme produites en Chine ne contiendront pas de cobalt. Ils fonctionneront avec la technologie plus robuste fer-phosphate.

DEUX raisons sont avancées : une raison de coût, mais aussi pour ne pas être pris dans la nasse de l'infox sur les « métaux rares ». À force d'avoir crié au loup sur des métaux tel le cobalt, la substitution s'est mise en marche. En attendant les batteries à lithium solide, est-ce la fin du cobalt dans les batteries ? Cette substitution évite des surcoûts financiers et cherche à protéger de l'image associée à l'exploitation du cobalt. Elle est surtout une déviation pour éviter autant que faire se peut les batteries Nickel-Cobalt-Manganèse et aborder le plus rapidement possible l'étape suivante, celle des batteries à lithium solide ; voire plus loin une autre destination les batteries sodium. Qui pâtira de ce mouvement d'éloignement du cobalt ? Il n'est pas certain que tous les

constructeurs de batteries suivent cette voie sans cobalt.

Les premières victimes

Toutefois, que ce mouvement d'éloignement soit important ou pas, les producteurs de cobalt en souffriront, mais pas ceux auxquels on pense. En effet, les mines industrielles établies en République démocratique du Congo sont en deuxième ligne, car leur production primaire est le cuivre, le cobalt n'est qu'un produit secondaire qui améliore les marges sans pour autant les construire.

Les premières victimes seront donc les mineurs artisanaux de RDC spécialisés dans le cobalt. Entre Kolwezi et Lubumbashi, ils vivent grâce à des prix du cobalt élevés. Pour eux, la fake news des « métaux rares » aura provoqué la substitution et donc une calamité destructrice. Sans doute penseront-ils à ces amateurs de l'information colporteurs d'infox en répétant la phrase de Victor Hugo : « L'ignorance est une réalité dont

on se nourrit ; la science est une réalité dont on jeûne. Être un savant et maigrir ; brouter, et être un âne. »

Les autorités de la province minière du Lualaba avaient annoncé le 17 décembre la délocalisation d'une cité construite sur une mine de cobalt dont les abondantes réserves estimées pourront soutenir le budget de l'État relevé à dix milliards de dollars. « Le plan de délocalisation de la cité de Kasulo existe déjà. Cette cité est construite sur une mine de cobalt. Le coût de la délocalisation est autour de 800 millions de dollars », avait déclaré Richard Muyej, le gouverneur de la province. « Si l'État découvre qu'il y a un intérêt pour toute la nation, il peut délocaliser et indemniser les habitants afin d'organiser l'activité d'exploitation du cobalt de manière à renflouer ses caisses », avait-il expliqué.

La cité de Kasulo à Kolwezi est habitée par plus de dix mille familles composées en moyenne d'une dizaine de personnes chacune.

Source : business-et-finances.com



En collaboration avec :



**FORMEZ VOS ÉQUIPES PARTOUT EN RDC
GRÂCE À NOTRE E-LEARNING**